



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2023 - 69

PROTECTION FONCTIONNELLE DES ÉLUS

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 30 novembre à 09 Heures 30 minutes,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLEANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 20

Quorum : **16**

Date de convocation : 23 novembre 2023

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame MELZASSARD Corinne - Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur RIVIERE William – Maire de la Neuville sur Essonne
- Monsieur LARCHERON Gérard – Président de la CDC des Quatre Vallées
- Madame FLEURY Line – Vice-Présidente du Conseil Départemental

Étaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|------------------------------|---|---------------------------|
| - Madame DURANT-GABORIT Anne | à | Madame FLEURY Line |
| - Madame AUVRAY Chantal | à | Monsieur BRICHARD Gérard |
| - Monsieur NIEUVIARTS Hervé | à | Monsieur TURPIN Joël |
| - Monsieur CHOUIIN Stéphane | à | Madame DESNOUES Véronique |
| - Monsieur LACROIX Bruno | à | Monsieur LARCHERON Gérard |
| - Monsieur JACQUET David | à | Madame MELZASSARD Corinne |
| - Madame GAY Catherine | à | Monsieur HARDOUIN Patrick |

Étaient absents et excusés :

Monsieur DEMAUMONT Franck - Madame LEVY Véronique - Monsieur CAMMAL Francis
Monsieur GABELLE Jean-Pierre

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, et

était excusée à la réunion.

Madame Florence GALZIN, Madame Valérie MARTIN, Monsieur Albert FÉVRIER et Monsieur Jean-Michel PELLÉ sortent de la salle pour cette question.

Monsieur Joël TURPIN, Maire de Saint Martin d'Abbat informe que le Centre de Gestion est tenu de protéger ses élus contre les menaces, les violences, voies de fait, injures, diffamation ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Lorsque la protection fonctionnelle est demandée par un élu, le Conseil d'Administration, est l'organe compétent pour se prononcer sur cette demande, au nom du Centre de Gestion.

Les membres du Conseil d'Administration sont informés que la Présidente et les vice-présidents, victimes de propos diffamatoires, sollicitent la protection fonctionnelle du Centre de Gestion.

Cette protection consiste principalement à prendre en charge les frais de l'avocat retenu pour la défense des élus précités.

Il est précisé qu'une déclaration a été faite auprès de la SMACL, assureur du Centre de Gestion, qui prend en charge cette affaire au titre du contrat « protection juridique des élus ».

Au regard de ces éléments, il est proposé que le Conseil d'Administration accorde la protection fonctionnelle à madame la Présidente et à madame et messieurs les vice-présidents.

Les élus précités ne prennent pas part au débat et au vote sur ce point de l'ordre du jour.

Approuvé par les autres membres présents
Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 07 décembre 2023

La Présidente



Florence GALZIN